ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par :
IA-IPR EVS
Mél : iprevs@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Inspection du Second Degré
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

Lyon, le 15 septembre 2026

Les IA-IPR Etablissements et vie scolaire
à
Mesdames et Messieurs les CPE
Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes

s/c de Mesdames et Messieurs les personnels de direction

Objet : **lettre de rentrée des IA-IPR Établissements et vie scolaire**

En cette rentrée, l'équipe des IA-IPR Établissements et vie scolaire vous adresse, conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes, ses meilleurs vœux de rentrée pour une nouvelle année scolaire riche et épanouissante, en particulier pour celles et ceux qui rejoignent l'académie de Lyon ou qui entrent dans les métiers du professorat et de l'éducation en qualité de stagiaire.
Les quatre IA-IPR EVS souhaitent d'abord vous remercier, toutes et tous, pour votre mobilisation pleine et entière dans la réalisation de cette rentrée, veillant à un accueil des élèves le plus serein possible dans l'accomplissement de vos missions respectives.
Le nouveau projet académique 2026 - 2030 de l'académie de Lyon [1] intitulé « Un même élan » lancé à cette rentrée s'inscrit pleinement dans cette volonté d'ancrage territorial, au travers de ses 3 ambitions, 8 priorités et 20 boussoles déclinées dans les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône, et de son nouveau schéma des réseaux pédagogiques territoriaux.
Par votre engagement quotidien dans le projet académique, vous placez d'ores et déjà l'Ecole au cœur de ses missions premières : *instruire et protéger*.

Priorités nationales et académiques déclinées aux métiers de CPE et de professeur documentaliste
La circulaire ministérielle de rentrée [2] place cette année scolaire, sous le double sceau de l'instruction et de la protection, dans un contexte visant la stabilité du système éducatif.
Vos missions de professeures et professeurs documentalistes, de conseillères et conseillers principaux d'éducation vous permettent d'accompagner les élèves dans l'acquisition et la construction du langage et l'élaboration d'une pensée complexe.
Par son positionnement central, le professeur documentaliste accompagne les élèves dans l'éducation aux médias et à l'information et concourt lau développement de leur esprit critique. Pour accompagner les élèves à appréhender l'usage des intelligences artificielles génératives, vous pourrez vous appuyer sur les ressources de la page Eduscol dédiée à l'IA pour les personnels
Par son exemplarité et ses exigences dans l'action au quotidien, l'équipe de la vie scolaire sera le vecteur et le relais essentiel de cette appréhension de la complexité pour que les élèves puissent contribuer à renforcer les bases de la vie collective et y prendre pleinement leur place.
En accompagnant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans la mobilisation d'une parole pondérée, apaisée et porteuse d'exigence, en engageant les familles dans la scolarité de leur enfant, vous contribuerez pleinement à la réussite des élèves dans et hors la classe.

.

[1] Projet académique consultable sur le site internet de l'académie de Lyon (lien vers la page ici)
[2] Circulaire de rentrée 2026 publiée au BO du 7 mai 2026

Protéger, c'est faire du climat scolaire une préoccupation quotidienne, y contribuer « pour l'améliorer sans le réduire à sa seule dimension pathogène [3] ». C'est prévenir les violences et le harcèlement, repérer les situations de vulnérabilité, être attentif à la santé physique et mentale, faire vivre la laïcité et les valeurs de la République, poser un cadre éducatif clair et juste et construire une relation de confiance avec les familles.
C'est faire du CDI un espace sûr, inclusif et accueillant, attentif au bien-être de chacun. C'est contribuer à la lutte contre les fausses informations et les discours de haine, faire vivre la laïcité et les valeurs de la République, favoriser le débat argumenté et permettre à tous les élèves d'accéder à l'information, à la lecture et à la culture.
Autant de missions qui font des CPE et des professeurs documentalistes des acteurs pleinement engagés dans les conditions qui permettent aux élèves d'apprendre, de grandir, de s'émanciper et de trouver leur place dans l'École.

Quels que soient vos rôles et missions, ils doivent avant toute chose être pensés de façon collective.
En tant que professeure ou professeur documentaliste, vous ne construirez pas seuls la politique documentaire de l'établissement : vous contribuerez, par votre expertise, à la co-construction avec la direction et les équipes pédagogiques et éducatives. Vous coopèrerez dans les apprentissages, accompagnerez les parcours, animerez et ferez vivre le CDI et ses ressources, évaluerez les actions conduites et développerez les partenariats et les réseaux.
Professionnels du collectif, en tant que CPE, vous travaillerez au sein de l'équipe de direction et avec les enseignants, les professeurs documentalistes, les psychologues de l'Education nationale, les personnels sociaux et de santé, les AESH, les familles et les partenaires. Vous contribuerez à l'accueil et à l'inclusion, éduquerez à la citoyenneté, préviendrez et sécuriserez, accompagnerez les parcours, animerez la vie éducative, coopérerez et ferez réseau.

Pour cela, l'équipe des IA-IPR EVS pourra mobiliser son expertise pour vous accompagner et répondre au plus près de vos besoins et préoccupations, au-delà des temps réglementés.

Composition de l'équipe
Pour l'année 2026-2027, l'équipe des IA-IPR EVS est composée de quatre membres :
Béatrice CHIROUZE, Pierre CHAREYRON, Arnaud LEGUY et Isabelle GEOFFRAY.

L'équipe tient à saluer le professionnalisme et l'engagement de Damien Durand qui a fait valoir ses droits à la retraite, de Thomas Hubert, nommé IA-IPR EVS dans l'académie de Grenoble et de Malika Saidi nommée Directrice académique adjointe des services de l'Education nationale de l'Isère.

Echanges avec les IA-IPR EVS
Les modalités de communication préconisées sont les suivantes:

- par courrier électronique de préférence à l'IA-IPR EVS de votre secteur, en précisant l'objet de votre demande ainsi que votre établissement (depuis votre adresse professionnelle exclusivement) ou à l'équipe des IA-IPR EVS via l'adresse fonctionnelle iprevs@ac-lyon.fr (préciser l'objet et l'IA-IPR destinataire) ;
- par SMS pour convenir d'un rendez-vous téléphonique et/ou nous permettre de prendre rapidement connaissance d'une situation ;
- par téléphone, en cas de situation urgente, et après avoir pris l'attache du conseiller technique académique EVS (CT–EVS) et/ou des proviseurs vie scolaire :
  - CT-EVS académique : Samuel ROCHE
  - PVS pour le Rhône : Valérie NICAISE-OUDART
  - PVS pour la Loire : *en attente de nomination*

[3] Extrait de la circulaire de rentrée 2026 publiée au BO du 7 mai 2026

Répartition des IA-IPR EVS selon les secteurs

Secteurs géographiques	IA-IPR EVS
AIN EST	Béatrice CHIROUZE beatrice.chirouze@ac-lyon.fr 06 27 74 66 10
LYON NORD	
LYON NORD EST	
RHONE SUD EST	
LOIRE SUD	Pierre CHAREYRON pierre.chareyron@ac-lyon.fr 06 33 10 13 11
LYON OUEST	
AIN OUEST	Arnaud LEGUY arnaud.leguy@ac-lyon.fr 07 76 61 46 66
MONTS DU LYONNAIS	
LYON EST	
LOIRE NORD	
AIN SUD	Isabelle GEOFFRAY isabelle.debeney-geoffray@ac-lyon.fr
LOIRE CENTRE	
RHONE SUD	
BEAUJOLAIS VAL DE SAONE	

Missions académiques transversales

Dans le cadre de leurs missions, les IA-IPR EVS sont référents de missions académiques transversales :

- la lutte contre le harcèlement entre élèves, l'école promotrice de santé et la santé mentale, les compétences métier des professeurs documentalistes (formation, recrutement des contractuels) : Béatrice CHIROUZE ;
- le recrutement des personnels de direction faisant fonction : Pierre CHAREYRON ;
- les internats d'excellence, les compétences métier CPE (formation, recrutement des contractuels) : Arnaud LEGUY ;
- les évaluations des unités d'enseignement : Arnaud LEGUY ;
- le recrutement des personnels de direction faisant fonction, la conception de la politique de formation des personnels d'encadrement dans le cadre de la mission de DAFPE : Pierre CHAREYRON.

Rendez-vous de carrière

Dans le cadre des rendez-vous de carrière, l'IA-IPR EVS référent de votre secteur reviendra vers vous et votre chef d'établissement afin de confirmer les modalités de ce rendez-vous.

Le guide du rendez-vous de carrière [4] est à votre disposition pour le préparer ainsi que le référentiel des compétences métiers[3], qui constitue le cadre de référence valable tout au long de votre carrière.

Toutes les démarches de préparation et échanges d'information en amont du rendez-vous (dépôt de pièces) de carrière sont dématérialisées via la plateforme I-Prof.

L'équipe des IA-IPR EVS est à vos côtés pour vous accompagner dans toutes les perspectives de développement de compétences professionnelles. Vous pouvez nous en faire part à tout moment.

Accompagnement des métiers de CPE et professeur documentaliste

Forte de son expertise, l'équipe des IA-IPR EVS veut soutenir et encourager l'évolution de vos pratiques professionnelles par des temps de collaboration existants ou à initier. Pour cela, le pilotage académique par les IA-IPR EVS référents consolide et sécurise les dynamiques collectives à partir de l'expertise de ses proches collaborateurs, IAN[5] et webmestres respectifs : force de proposition, le collectif documentation poursuivra ses travaux d'échanges et de recherches, tandis que le groupe ressource d'experts CPE va continuer de s'étoffer autour des formateurs académiques existant et des animateurs de bassins.

[4] Cf. la page du site ministériel dédiée au PPCR

[5] Interlocuteur Académique pour le Numérique respectivement pour chaque spécialité

Si vous souhaitez rejoindre les groupes de travail, d'animation ou d'expertise au sein des collectifs ou groupe ressources, ou réaliser des missions d'inspection (visite d'accompagnement ou conseils), vous pouvez nous en faire la demande dès à présent via l'adresse mail : iprevs@ac-lyon.fr

Espaces et outils numériques

Pour vous accompagner dans le développement de nouveaux gestes professionnels, les plateformes académiques continuent d'évoluer, grâce aux concepteurs et contributeurs que l'équipe souhaite vivement remercier ici pour leur investissement sans faille.

Ainsi, deux espaces académiques dédiés aux professeurs documentalistes d'une part et aux CPE d'autre part sont accessibles dès maintenant (nouveauté pour les CPE) aux adresses suivantes :

- Professeurs documentalistes : https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/.
- CPE : https://cpe.edune.ac-lyon.fr/

Conformes au RGPD et encadrés par la DRANE, ils constituent des guichets uniques à privilégier : cadres réglementaires, ressources éducatives et pédagogiques via des espaces collaboratifs, moyens de communication sécurisés par des applicatifs professionnels Education nationale selon vos usages…

Pour contribuer à leur développement, nous vous remercions de nous soumettre, si vous le souhaitez, des ressources ou articles que nous publierons s'ils s'avèrent utiles et inspirants pour la profession.

Réunions de réseaux

Moments de formation et d'échanges entre pairs uniques, les réunions de bassin vont se poursuivre et évoluer pour ancrer les expertises au sein des réseaux pédagogiques territoriaux. Les animatrices et animateurs de bassin ont en charge la mise en œuvre du calendrier et la communication aux différents acteurs, après s'être rapprochés des inspecteurs EVS, soucieux d'en assurer le pilotage académique.

En cette rentrée, l'équipe des IA-IPR EVS sait pouvoir assurément compter sur vous comme vous pouvez compter sur elle pour vous accompagner à vos côtés vers toutes les réussites, individuelles et collectives.

Très belle année scolaire à vous toutes et tous.

L'équipe des IA-IPR EVS de l'Académie de Lyon





Mur de ressources IA